

# Chablais

## Tortures, supplices, exécutions publiques : sur les traces effroyables d'un passé oublié

**Notre paysage idyllique entre lac et montagne a vu bien des horreurs au temps où les crimes s'expiaient dans le sang. Pèlerinage inattendu sur les lieux de morts atroces.**

C'est une lecture à contre-pied du Chablais que nous connaissons : qui pourrait penser que dans ce champ fleuri, sous les arbres paisibles de cette place, au bord de cette rivière aux eaux claires, dans cette ruine vé-

nérable ou au détour de ce chemin si propice aux balades bucoliques, autrefois des hommes et des femmes ont subi la torture et ont péri dans d'atroces souffrances, suppliciés sous les yeux de badauds venus là comme au spectacle ?

### Chablais sanglant

Ce pan d'histoire est encore méconnu, mais il a bien existé. Autre temps, autres mœurs ; celles des Chablaisiens de jadis avaient une brutalité qui cho-

querait aujourd'hui – et pourtant, il n'était question que de rendre la justice. Le Chablais, lui aussi, a connu bûchers, potences, gibets et fourches patibulaires. Mais on ne parle plus de ces choses-là, et de fait les historiens ont du mal à en retrouver les traces écrites.

Celles-ci ne subsistent que dans certains procès-verbaux. Quand une potence s'effondrait, par exemple, elle ne pouvait être reconstruite qu'avec l'accord du Sénat de Savoie ou de la Chambre des comptes, qui envoyait alors sur place (respectivement) des sénateurs ou des auditeurs pour collecter auprès des anciens leurs souvenirs d'exécutions à cet endroit, et pour les consigner par écrit. Car chaque seigneur habilité à rendre la justice avait son propre gibet, et plus il était un seigneur important, plus il avait le droit de planter de poteaux pour ses fourches patibulaires.

C'est pourquoi le Chablais est parsemé de ces lieux de hautes œuvres : au lac de Vallon (Bellevaux), sur un pont du Foron à Sciez, au champ de foire du Biot, sur la place de la mairie

et dans la Grande-Rue à Thonon, à l'oratoire de Saint-Guérin (Saint-Jean-d'Aulps), au Forchex (lieu de fourches) à Saint-Paul, à Sous-le-Pas (Abondance), à Pambon (Massongy), à la Denariaz (Perrignier), aux Avanchis (Chevênoz), sur les hauts de Publier, à Yvoire, sur le Gavot... Et cela sans parler des prisons où l'on pratiquait la torture : château de Cursinges (Draillant), château d'Evian, tour du prieuré de Meillerie, etc.

### Des vertus édifiantes

A l'époque, une exécution était un véritable spectacle, à la mise en scène savamment étudiée. Les bourreaux y occupent une place capitale. Ainsi, pour exécuter un redoutable mercenaire à Thonon, en 1433, on n'hésite pas à faire appel à deux bourreaux réputés, venus de Genève et d'Aubonne. Ce sont des acteurs qui connaissent la portée symbolique de chacun de leurs gestes.

Car la foule qui assiste à l'exécution est là pour être édifiée : rien de pervers ni de voyeur dans cette présence ; en ces



**Fourches patibulaires : une poutre destinée aux pendaisons, posée en travers de poteaux (deux au minimum, voire trois, quatre, etc.).**

temps où l'on ne sait pas lire, on s'instruit des préceptes de la justice par l'exemple. La portée d'une mise à mort est morale, car ainsi le trouble à l'ordre social (voire à l'ordre naturel des choses) créé par le condamné est effacé, et tout retourne à la normale.

Ces vertus édifiantes sont aussi destinées au supplicé, son châtimement étant adapté à son crime. Le Chablais n'a pas connu le supplice de la roue, semble-t-il, mais il a vu pendaisons (pour les voleurs récidivistes, les infanticides...), bûchers (hérétiques, sorcières), essorillement (voleurs), écartèlements (traîtres, conspirateurs, déserteurs...), décapitations (mort rapide pour les crimes sans violence, les polygames ou les voleurs dont la peine a été allégée) et noyades (le plus souvent réservées aux femmes, la pendaison leur étant rarement infligée,

par pudeur).

### La fin des gibets

Ces exécutions ont duré dans le Chablais pendant des siècles... jusqu'en 1792, lorsque la Révolution française s'est propagée jusqu'au Léman. Les privilèges ayant été abolis, les seigneurs ont perdu le droit à leurs fourches patibulaires, et une justice rendue par des tribunaux s'est mise en place, définitivement.

Très vite, la cruauté de ces pratiques anciennes a été oubliée, sans doute volontairement. Mais il en reste parfois de vagues échos. Que l'oratoire de Saint-Guérin ait été érigé précisément à l'emplacement du gibet de l'abbaye d'Aulps n'est sans doute pas un hasard. Le promeneur d'aujourd'hui n'en sait plus rien. Le saurait-il qu'il ne regarderait sans doute plus les jolis paysages chablaisiens de la même manière...

YVAN STRELZYK



**Depuis les tours de la Rochette à Lully, vue jadis imprenable (et inconcommodante) sur les gibets de Perrignier...**

## Quelques terribles et lamentables souvenirs

La justice pouvait être rendue par un seigneur, son représentant, un conseil de "prud'hommes" (choisis parmi les paysans les plus sages du village, comme à Abondance), un juge itinérant (comme celui de l'abbé d'Aulps), etc., qui faisait appliquer la loi en fonction de la coutume locale. Et au final, les lieux d'exécution ont été les témoins des mœurs de leur temps. Exemples choisis – à déconseiller aux âmes les plus sensibles.

### Tortures au prieuré de Meillerie

Vers la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, l'homme chargé d'escorter la concubine du prieur (sic) tente de la violer. L'apprenant, le prieur le fait enfermer dans la tour du prieuré, et ordonne qu'il soit torturé. Il va même jusqu'à le faire empaler. Pourtant l'homme survit. Le prieur le condamne alors à "s'exiler outre-mer", c'est-à-dire à prendre la croix et se rendre en terre sainte – autant dire que plus personne n'a jamais revu le condamné.

### A l'ombre de la Rochette

Un jour que la cour de Savoie séjournait au château de la Rochette, à Lully, les dames demandent, dit-on, que soient déplacées les potences visibles depuis le château :



**La maison forte de Cursinges (Draillant) n'a pas vu d'exécutions mais a servi de prison.**

la vue des corps pendus des suppliciés, laissés en place selon l'usage, les écœure, de même qu'elle répugne aux enfants.

### Guerre des gibets en vallée d'Aulps

Signes extérieurs de pouvoir, les fourches patibulaires font souvent l'objet de luttes entre seigneurs. Ainsi le châtelain du comte de Savoie, au Biot, est jaloux des potences de sa voisine l'abbaye d'Aulps, seigneurie rivale. Ainsi en 1320, il fait abattre par trois fois les fourches des moines, au point que son suzerain est obligé d'intervenir pour le ramener à la raison. Il faut dire que la jalousie du châtelain du Biot l'a poussé très loin : il est allé jusqu'à faire exhumer les suicidés enterrés à Saint-Jean-d'Aulps pour les faire pendre sur ses propres potences, sans doute trop vides, après avoir fait traîner les cadavres depuis le cimetière, sur des claies, face contre terre ! Il doit finalement rendre les corps, et symboliquement, autant de mannequins sont accrochés aux gibets de l'abbaye, pour rééquilibrer le nombre des pendus dans chaque camp.

### Exécution grandiose à Thonon

En 1433, le terrible Antoine de Sure, dit Le Galois, un mercenaire sans foi ni loi, est trahi par un complice alors qu'il projetait d'enlever le duc Amédée VIII. Pour punir comme il se doit le conspirateur, après l'avoir torturé au château d'Evian, on fait les choses en grand, dépensant rien que pour l'exécution publique l'équivalent de quatre mois de salaire d'un charpentier (et en faisant notamment appel aux deux meilleurs bourreaux de l'époque). Le mercenaire est conduit place de la Halle (future place de l'Hôtel-de-Ville) à Thonon, où il



**L'oratoire de Saint-Guérin a été érigé sur le site des fourches patibulaires de l'abbaye d'Aulps. Pour faire oublier ce passé ?**

est décapité puis écartelé. Ses membres sont ensuite conservés dans du sel et mis en tonneaux, pour être expédiés et exposés à la vue de tous aux quatre coins du pays : à Chambéry, à Bourg-en-Bresse, à Moudon et à l'abbaye de Saint-Maurice. Quant à la tête, elle est clouée sur le gibet du lieu d'exécution, pour servir de leçon au passant.

### Amende honorable à Saint-Gingolph

En 1743, trois déserteurs commettent de nombreux vols dans la région, dont le dernier à Saint-Gingolph. Ils sont finalement rattrapés et ramenés au village, où ils sont conduits devant la chapelle de la Sainte-Famille (aujourd'hui côté suisse) pour y faire amende honorable, c'est-à-dire regretter publiquement leurs forfaits. Après quoi ils se retrouvent quand même pendus au gibet de la commune...

## A venir : un livre et une exposition

Ceux que ce passé traumatisant n'effraie pas pourront se plonger avec délices dans un ouvrage à paraître en novembre prochain : *Crimes et Châtiments en Chablais*. Ce livre signé par **Arnaud Delerçe** retracera justement, sous la forme de récits, l'histoire méconnue des exécutions publiques et tortures commises dans la région, et sera illustré par les superbes photos en noir et blanc de **Jean-Marc Kuntz**, prises aujourd'hui sur les lieux précis des gibets d'hier (avec coordonnées GPS et indications pratiques pour le promeneur que tenterait ce curieux pèlerinage...).

De même, ces clichés feront l'objet d'une exposition à l'abbaye d'Aulps, à compter du 25 novembre, et aura la particularité de ne pas être accompagnés de textes mais de dialogues, mis en scène pour reconstituer une anecdote liée à chaque site photographié, enregistrés par des comédiens de Morzine. Une expérience originale, à faire dresser le poil sur l'échine !